



Tutorat Santé de Tours



Fiche métier - Sage-femme

Par : Romy Pouvreau et Enzo Réau



Lien photo : <https://www.ecosia.org/images?q=image+Sage+femme#id=B95AA4AFD975F1792AF5C99FA804E4A7D2888286>

Maïeutique

Le terme de sage-femme désigne, étymologiquement, ceux qui ont la connaissance de la femme. De par cette « connaissance », les sages-femmes sont les professionnels de santé privilégiés pour la prise en charge des femmes à divers instants de leur vie, tant d'un point de vue gynécologique et obstétrical qu'humain.

Prévention et éducation sexuelle, prescription de la contraception, suivi de la grossesse, de la mère et de l'enfant, IVG médicamenteuse : contrairement aux idées reçues, leurs compétences ne s'arrêtent donc pas à la pratique des accouchements.

I. Comment accéder aux études de sage-femme ?

A) La PASS/L.AS

L'accès aux études de sage-femme ou maïeutique débute par une inscription en Première Année de Santé (PASS ou L.AS) qui se solde par un examen classant. Les résultats de ce dernier permettent d'établir un classement déterminant, ou non, la possibilité de poursuivre en 2^{ème} année de maïeutique. À Tours, le numerus apertus est de 30 places pour les études de sage-femme.

B) Passerelles ministérielles

Pour entrer en L2 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Master (bac + 5) ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

Pour entrer en L3 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Doctorat (bac + 8) ou d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

(cf. Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme)

II. Les études de sage-femme

Les études de maïeutique ont lieu à **l'école de sages-femmes de Tours, intégrée à l'Hôpital Bretonneau et en face de la maternité**. Elles suivent le parcours LMD (License-Master-Doctorat), et sont d'une durée de 4 ans après admission en 2^{ème} année. Elles se décomposent en 2 cycles :

A) 1er cycle : Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)

Ce cycle regroupant la **L2 et la L3 Maïeutique** reste très général et se concentre sur la physiologie de la grossesse ; il est essentiel pour asseoir les fondements théoriques du métier de sage-femme.

Le 1^{er} cycle est ponctué par de **nombreux stages relativement courts** (15 semaines en L2, 23 semaines en L3) permettant aux étudiants d'appréhender le monde hospitalier, d'acquérir les bases des soins infirmiers et des connaissances en obstétrique.

En L2, les 2 premiers stages (2 x 3 semaines) sont des **stages de soins infirmiers** pour découvrir, de façon plus générale, le monde hospitalier et avoir l'opportunité de voir le fonctionnement d'autres services. Les stages ont lieu dans toute la région Centre, voire dans toute la France, selon les **possibilités d'hébergement des étudiants et/ou les logements proposés** par les différents lieux de stage.

Ensuite, les stages de licence sont davantage au cœur de la profession de sage-femme tout en restant très divers car il existe plusieurs lieux de stages totalement différents. Par exemple, ils se déroulent dans un cabinet libéral, en consultations classiques ou d'urgences, au bloc opératoire, en salle de naissance ou dans les services de suite de couche.

B) 2ème cycle : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)

Les **deux dernières années** d'études de sage-femme sont beaucoup plus orientées vers la **pathologie obstétricale et la pratique clinique**, laissant davantage les étudiants sur le terrain. En effet, les étudiants stagiaires se concentrent sur des pathologies obstétricales, sur le fait d'établir un diagnostic et de décider d'une conduite à tenir adaptée.

S'ils sont **beaucoup plus souvent en stage** (la dernière année se conclut par un stage de 2 x 3 mois), la théorie reste importante, en témoigne le rendu d'un mémoire de fin de 2^{ème} cycle.

À l'issue de leurs études, les étudiants acquièrent le **Diplôme État de Sage-Femme**. Il est par la suite possible d'exercer en tant que sage-femme ou de poursuivre leurs études et d'entamer un 3^{ème} cycle.

C) 3ème cycle : doctorat

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider un 3^{ème} cycle et ainsi obtenir un doctorat. Ainsi, ils pourront évoluer vers la recherche et l'enseignement.

D) Les Diplômes Universitaires (DU)

Afin de compléter sa formation, il est possible de compléter le DE de Sage-Femme d'un ou plusieurs DU : d'échographie, sur la lactation, le tabagisme, en chirurgie obstétricale, médecine fœtale, santé publique ou encore psychopathologie...

III. Comment exercer le métier de sage-femme ?

Les sages-femmes exercent une profession médicale qui les autorise à intervenir auprès des femmes et de leurs enfants.

- **Prévention et contraception** : elles interviennent tout au long de la vie d'une femme, participent à leur prévention et leur suivi gynécologique. Ainsi, elles sont à même de proposer et prescrire une contraception adaptée aux femmes de tout âge, puis d'en réaliser la pose (implant, stérilet, diaphragme, etc.)
- **Suivi de la grossesse** : chez la femme enceinte, elle se charge du suivi de la grossesse, et peut prescrire et réaliser tous les examens nécessaires : vaccination, dépistage, échographie
- **Accouchement** : elle accompagne la mère et l'enfant avant, pendant et après l'accouchement, notamment dans la rééducation de la mère, le suivi du bébé et les conseils pour cette nouvelle vie
- **Aide médicale à la procréation**
- **IVG** : enfin, les sages-femmes sont à même de réaliser des IVG médicamenteuses

Les sages-femmes peuvent travailler dans de nombreux endroits différents, rendant leur profession très diverse et laissant place à une évolution de carrière importante.

Par exemple, les sages-femmes **salariées** peuvent exercer dans des établissements de santé tels que les CHU et les établissements privés, avec la Protection Maternelle et Infantile, dans les centres de procréation médicalement assistée ou dans les services d'orthogénie par exemple. Elles exercent en collaboration avec les gynécologues-obstétriciens et les auxiliaires de puériculture. Au bout de 3 ans d'expérience, elles peuvent passer un concours pour devenir cadre de santé, afin de s'occuper de la gestion et de l'encadrement d'une équipe au sein d'un établissement de santé.

Les sages-femmes **libérales** sont indépendantes et travaillent à leur compte en cabinet. Elles ne pratiquent pas les accouchements mais peuvent assurer un suivi sur le long terme de la femme avant sa grossesse mais aussi après la venue de son nouvel enfant.

Salaire débutant : 1 616€

IV. Liens utiles

- Site de l'Association Nationale des Étudiants Sages-Femmes : <http://anesf.com>
- Site de l'Ordre National des Sages-Femmes : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/>
- Site de l'École de Sages-Femmes de Tours : <http://med.univ-tours.fr/formations/sages-femmes-accueil-50608.kjsp?RH=1223025319354&RF=1200664525320>
- École Régionale de Sages-Femmes, 2 Boulevard Tonnellé, 37044 Tours cedex 9
(Téléphone : 02 47 47 47 31 – Fax : 02 47 47 82 23)